

## Compte rendu de séance

### Séance du 2 Juillet 2013

L' an 2013 et le 2 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

**Présents :** M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BELLAT Nathalie, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole, MM : JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas, VAN BELLE Jacques

Absent(s) : MM : BARANGER Olivier, FILLON Michel, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 27/06/2013

**Date d'affichage** : 27/06/2013

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 05/07/2013

et publication ou notification  
du : 05/07/2013

**A été nommé(e) secrétaire** : M. JOLY Hervé

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012 - 2013-48  
ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
2012 - 2013-49  
MISE A DISPOSITION DE TERRAIN GARDERIE PERISCOLAIRE - 2013-50  
SERVITUDE DE PASSAGE ACCORDEE A LA CCF - GARDERIE PERISCOLAIRE - 2013-51

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal à 19h30.

Le procès verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur Hervé Joly est nommé secrétaire de séance.

### 1°) Rapport sur l'eau et l'assainissement 2012.

réf : 2013-48 - A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable.*

*Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.*

*Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).*

Les conseillers présents remarquent la quantité de perte en eau s'élevant à 17 000 m<sup>3</sup> sur l'année. Les relevés de compteur des nouvelles infrastructures, (salles, surpresseur ...) s'élèvent à 7 000m<sup>3</sup>.

Madame Beurienne intervient et précise que la demande de subvention pour l'audit sur l'eau n'a pas encore fait l'objet d'étude et d'arrêté de subvention du Conseil Général.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

réf : 2013-49 - A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

et adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

### 2°) Mise à disposition et servitude pour la garderie périscolaire

Mise à disposition : Réf : 2013-50 - A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

*Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de rédiger une convention de mise à disposition, au profit de la Communauté de Communes de la Forêt, pour le terrain sur lequel se situe la garderie périscolaire*

*Il convient ainsi de déterminer la surface de terrain mise à disposition pour le bâtiment garderie périscolaire de la CCF, et instaurer une servitude de passage (portail fermé, accès au bâtiment). La SHOB (auvent compris) est de 310.32m<sup>2</sup>. Il s'agirait alors de prévoir environ 400m<sup>2</sup>. Un document d'arpentage pourrait valider cette surface et le coût serait alors pris en charge par la CCF.*

*Doit-on dans cette servitude de passage, inclure les réseaux entre l'accueil périscolaire et la maternelle ?*

Monsieur le Maire précise que la surface du bâtiment étant de 310 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de prévoir un peu plus, notamment la partie de la parcelle qui reçoit l'installation de la pompe à chaleur. Il faut aussi prévoir une surface d'accès faisant le tour du bâtiment, soit une surface totale de mise à disposition de 500 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe d'une mise à disposition du terrain sus indiqué pour la garderie périscolaire, autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain, annexée à la présente délibération, autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ladite convention.

SERVITUDE DE PASSAGE ACCORDEE A LA CCF - GARDERIE PERISCOLAIRE  
réf : 2013-51- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

*Une servitude de passage est sollicitée par la Communauté de Communes de la Forêt, afin d'accéder à la garderie périscolaire. L'examen de la topographie des lieux atteste de cette nécessité eu égard à la disposition des bâtiments.*

*Il s'agit de permettre l'accès "du portail fermé, à la raquette entière, jusqu'à l'accès au hall"*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la création d'une servitude de passage "du portail fermé, à la raquette entière, jusqu'à l'accès au hall", autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous actes nécessaires à l'établissement de cette servitude, dit que tous les frais inhérents à cet acte seront à la charge du demandeur.

### 3°) Projet de ligne à grande vitesse

*Dans un courrier signé de Messieurs Rémy Pointereau, sénateur du Cher, Eric Doligé, sénateur du Loiret, Serge Grouard, député Maire, Charles-Eric Lemaignien, président de l'Agglo, ceux-ci sollicitent les maires et conseillers pour soutenir par motion le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse POCL (Paris-Orléans-Clermont-Ferrand- Lyon), pour des raisons économiques, financières, sociales et écologiques.*

Le projet ayant été reporté pour l'année 2030, le sujet ne fait l'objet d'aucun débat, ni de décision.

### 4°) Poste du secrétariat général.

Après avoir accepté dans un premier temps la proposition du conseil municipal de rester en poste à Saint-Lyé-la-Forêt, Madame la secrétaire générale de Mairie y renonce finalement. Elle partira ainsi en détachement vers la fonction publique d'Etat au 1<sup>er</sup> décembre 2013, pour une durée de 1 an, avec sans doute à l'issue une intégration au sein du Ministère concerné.

Il s'agit de fixer une date pour une commission du personnel, afin de fixer les critères de recrutement et préciser au CDG du Loiret, la vacance du poste à cette date.

La commission est fixée au vendredi 5 juillet à 19h30.

## 5°) Elections municipales

*Monsieur le Maire souhaite savoir quels conseillères et conseillers municipaux souhaitent participer aux prochaines élections municipales et ainsi se représenter en mars 2014 ?*

Monsieur Van Belle, et Monsieur Joly s'étonnent que ce sujet soit mis à l'ordre du jour, étant donné qu'il s'agit d'une décision personnelle à chacun, cela n'a pas à faire l'objet de débat public.

Ce sujet est alors exclu de l'ordre du jour.

### Questions diverses :

- Le serveur de la Mairie sera installé par MSI les 3 et 4 juillet. Segilog interviendra le 5 juillet pour les transferts de données.
- Devis SEIT Hydro pour la réparation de la turbine d'aération = 9 771.09 € HT / 11 686.22 € TTC
- L'Etape Beauceronne est prestataire restauration scolaire pour notre cantine. Monsieur Dufresne a cédé son entreprise l'année dernière. Nous avons rencontré quelques difficultés avec les successeurs, mais suite à une rencontre avec eux cela s'était estompé. Toutefois, des problèmes apparaissent de nouveau : repas adultes manquants, desserts, entrées, en portions réduites. L'Etape Beauceronne sera reçue lundi 8 juillet.
- Suite à la visite de Christophe Barnet – Ineo – les éclairages boules (bel horizon) et les lampes à vapeur mercure sont changées cette semaine.
- Une commission de travaux pour l'aménagement du jardin d'enfant derrière les vestiaires est fixée au lundi 8 juillet 2013 à 18h30.
- Monsieur le Maire transmet la phase 3 – rendu final – établi par ecoterritorial. Il faut conserver ce document, un vote sera à l'ordre du jour dans quelques mois pour consultation. A noter, d'ors et déjà plusieurs points : - les voiries d'intérêt communautaire ont été vues et revues plusieurs fois afin de rentrer dans le cadre du bureau d'étude. Le bilan est très compliqué à étudier, le linéaire a été établi avec beaucoup de mal. L'estimation faite des travaux par Ghislain GUINET est de 69600€. L'estimation annuelle sur le budget communal serait de 25 652 € : avec entretien courant, fauchage, travaux de remise à niveau avant prise en charge de la voirie par la CCF. Par contre, voir le coût du fauchage réellement payé par la commune, hivernage (dénéigement, salage). Ensuite étant donné que la CCF ne pourra pas tout régler, il faudrait mettre le personnel à disposition de la CCF par convention, pour ces travaux, à rajouter, rebouchage des nids de poule ect... = évaluer le temps passé, et refacturer à la CCF. La CCF devra embaucher une personne connaissant le technique (bâtiment) et les voiries. Coût estimé entre 35 000 et 45 000 €. Voilà, en gros le futur gros dossier à étudier et savoir si la commune de Saint Lyé souhaite se lancer dans cette aventure.
- L'adjutant-chef de la gendarmerie de Neuville est remplacé au 1<sup>er</sup> août.
- L'ecotaxe (taxe poids lourds) entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013. Nombre de véhicules jour sur la RD 97 = 6564, en baisse.
- Le reversement de la taxe additionnelle s'élève cette année à 36 297 € (+24%, dû principalement aux investissements.)
- Le Conseil Général ne se prononce toujours pas pour la prise en charge des transports scolaires du mercredi.
- Le Loiret étant considéré comme un département riche, reversera des dotations aux départements plus pauvres

**Monsieur Joly signale des trous dans la route de Chevilly.**

**Monsieur Van Belle informe que le chemin du grillon est dorénavant fermé par arrêté du Maire.**

**Monsieur Martin souhaite savoir où en sont les logements locatifs. La commune ne dispose pas d'informations nouvelles sur l'avancée du dossier.**

**Monsieur Joly souhaite connaître les noms des candidats retenus pour recevoir le DCE de la station d'épuration : il s'agit de SOGEA, Lyonnaise des eaux, Wagner, TERNOIS, SAUR.**

La séance est levée à 21h15, le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 10 septembre à 19h30.

En mairie, le 04/07/2013

Le Maire

Jean-Paul TRIFFAULT